FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

Section 1: Identification du produit

ABSOLUTE POWER FONDANT À GLACE Nom du produit

Utilisations Fondant à neige et à glace Détails du fournisseur Wood Wyant Canada Inc.

42 Rue De L'Artisan

Victoriaville, QC Canada G6P 7E3

(819) 758-2889 Numéro de téléphone

Contact d'urgence (613) 996-6666 CANUTEC (24 heures)

Section 2 : Identification des dangers

Classe (GHS) Non classé

Étiquetage GHS Pas d'étiquetage applicable

Pourcentage Non applicable

Une exposition peut aggraver des conditions préexistantes aux yeux, à la peau ou au

Autres dangers système respiratoire. S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs

toxiques. Corrosif pour les métaux après un contact prolongé.

Section 3 : Composition/information ingrédients

Ingrédients	Pourcentage	NO CAS	Classe
Chlorure de sodium	75.0-99.9%	7647-14-5	Non classé
Chlorure De Calcium	0.01-10.0%	10043-52-4	irritation des yeux. 2A, H319
Chlorure de magnésium	0.01-5.0%	7786-30-3	Non classé
Acétate de calcium, magnésium (CMA)	0.01-5.0%	76123-46-1	Toxicité sévère (catégorie 4) (inhalation : poussière, buée), H332; irritation des yeux (catégorie 2B), H320
Chlorure de potassium	0.01-5.0%	7447-40-7	Toxicité aquatique sévère (catégorie 3), H402
Le produit peut contenir un indicateur couleur			

Section 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Si vous ne vous sentez Général

pas bien, demander un avis médical.

Si des symptômes apparaissent, aller dans un endroit à l'air libre et ventiler l'endroit suspect.

Inhalation Déplacer à l'air frais et garder dans une position de repos confortable pour la respiration. Demander

une aide médicale si la difficulté de respirer persiste.

Contact avec

la peau

Enlever les vêtements contaminés. Brosser les particules libres. Tremper les parties affectées dans de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste. Laver

les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Ingestion

Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Brosser les particules libres. Retirer les lentilles cornéennes s'il y en a et qu'elles sont faciles à enlever. Continuez de rincer. Obtenir une

assistance médicale si une irritation se développe ou persiste.

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

Symptômes les plus importants et les effets sévères et à retardement

Général La poussière peut causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons

Inhalation Un contact prolongé avec de grandes quantités de poussière peut causer une irritation

mécanique.

Contact avec la peau Un contact prolongé de la peau avec de grandes quantités de poussière peut causer une

irritation mécanique.

Contact avec les yeux Un contact peut causer une irritation par abrasion mécanique.

Ingestion L'ingestion n'est pas susceptible d'être nuisible ou d'avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques Non disponible

Section 5 : Mesures de combat d'incendie

Agent extincteur adéquat : Utiliser un agent extincteur approprié pour un feu.

Agents extincteurs proscrits:

Ne pas utiliser un fort jet d'eau. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager

l'incendie.

N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à de hautes températures.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité: S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Gaz

toxique.

Dangereux produits de

lors d'un traitement

Danger d'incendie :

combustion:

Vapeurs toxiques sont émises. Chlorure d'hydrogène. Oxydes de sodium. Chlore.

Autres informations : Ne pas laisser le ruissellement d'un combat d'incendie s'écouler dans les drains ou

les cours d'eau.

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les

vêtements.

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié (EPI).

Précautions pour Interdire l'écoulement dans les égouts et les aqueducs publics. Empêcher le

l'environnement déversement dans l'environnement.

Nettoyer les déversements immédiatement et jeter les déchets de façon sécuritaire.

Méthodes de nettoyage Récupérer le produit par aspiration, pelletage ou balayage. Communiquer avec les

autorités compétentes après un déversement.

Section 7: Manutention et entreposage

Précautions pour une manutention sans danger

S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Le contact avec de l'eau cause une réaction exothermique qui peut amener une augmentation significative de

la température. Corrosif pour les métaux après un contact prolongé. Peut produire du gaz

d'hydrogène lors d'un contact prolongé avec certains métaux.

Faire la manutention conformément à une bonne pratique d'hygiène industrielle et aux procédures de sécurité. Laver les mains et autres parties exposées avec un savon doux et de

Mesures d'hygiène l'eau avant de manger, boire ou fumer et de nouveau en quittant le travail. Ne pas manger,

boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Bien laver les mains et les avant-bras

après manutention.

Conditions pour un entreposage sécuritaire incluant toutes incompatibilités

Mesures techniques Se conformer aux règlementations applicables

Conditions d'entreposage Entreposer dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir les contenants fermés quand ils ne sont pas utilisés. Conserver/entreposer loin de températures extrêmement hautes ou basses, de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des sources d'ignition et

des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

Section 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

Paramètres de contrôle

Des limites d'exposition professionnelle (LEP) n'ont pas été établies pour ce produit ou

ses composants chimiques.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Des fontaines pour laver les yeux en urgence et des douches devraient être disponibles

à proximité des expositions potentielles. S'assurer que tous les règlements nationaux/locaux sont respectés. Assurer une ventilation adéquate, spécialement dans

les espaces confinés

Équipement de protection individuelle Lunettes protectrices. Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter un appareil de protection respiratoire. Gants.









Matériaux pour

vêtements de protection :

Protection pour les

mains:

Protection pour les yeux:

Protection de la peau et

Protection respiratoire:

du corps :

pН

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Lunettes protectrices ou écran facial résistants aux produits chimiques.

Porter des vêtements de protection adéquats.

Utiliser un appareil respiratoire filtrant ou un appareil respiratoire à adduction d'air approuvé NIOSH quand des concentrations de particules en suspension dans l'air

peuvent dépasser les limites d'exposition.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Granules solides de couleur orange Apparence / état physique

Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C) Non applicable Densité de vapeur (Air = 1.0) Non applicable Densité apparente Non applicable Solubilité à l'eau Soluble à l'eau Densité (gm/cc, eau = 1.0) Non applicable % volatil par volume Non volatil Domaine d'ébullition (deg. Celsius) Non disponible Point de fusion Non disponible Coefficient de distribution eau/huile Non applicable

Section 10 : Stabilité et réactivité

10 (solution 1% @ 20°C)

Stabilité chimique : Stable sous conditions normales.

S'il est chauffé au point de décomposition, il émet des vapeurs toxiques. Gaz Réactivité:

toxique.

Réactions dangereuses Une polymérisation s'effectue avec le chlorure de calcium quand il est mélangé avec

possibles : de l'éther méthylvinylique.

Conditions à éviter : Lumière directe du soleil. Températures extrêmement hautes ou basses. Matériaux

incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Métaux réactifs.

Produits de décomposition Gaz toxiques. Chlorure d'hydrogène. Chlore. Oxydes de sodium. Oxydes de

dangereux : magnésium. Oxydes de calcium.

Section 11: Information toxicologique

Toxicité sévère : Non classé Données DL50 et CL50: Non disponible Corrosion/irritation de la peau : Non classé Dommage/irritation sérieux des yeux : Non classé Sensibilisation respiratoire ou de la peau : Non classé Non classé Mutagénicité des cellules germinales : Tératogénicité: Non disponible Non classé Cancérogénicité: Toxicité spécifique d'organe cible (exposition répétée) : Non classé **Toxicité reproductive:** Non classé Toxicité spécifique d'organe cible (exposition unique) : Non classé Danger d'aspiration: Non classé

Information sur les effets toxicologiques - ingrédients

Chloruse do codium (7647-14-5)	DL50 orale rat	3 g/kg
Chlorure de sodium (7647-14-5)	CL50 inhalation rat	> 42 g/m³ (durée d'exposition : 1 heure)
Chlorura Do Calaium (10042 F2 4)	DL50 Orale Rat	1455-2781 mg/kg
Chlorure De Calcium (10043-52-4)	DL50 Cutané Lapin	> 5000 mg/kg
Acétate de calcium, magnésium (76123-46-1)		> 4600 mg/m³ (durée d'exposition : 4
Acetate de calcium, magnesium (76125-46-1)	CL50 inhalation rat	heures)
Chlorure de potassium (7447-40-7)	DL50 orale rat	2600 mg/kg

Section 12: Information écologique

Toxicité Pas d'information additionnelle disponible

Chlorure de sodium (7647-14-5)

CL50 poisson 1	5560 (5560 - 6080) mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [écoulement continu])
EC50 Daphnia 1	1000 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna)
CL50 poisson 2	12946 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [statique])
EC50 Daphnia 2	340.7 (340.7 - 469.2) mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna [statique])

Chlorure De Calcium (10043-52-4)

CL50 poisson 1	10650 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [écoulement continu])
EC50 Daphnia 1	2400 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna)

Chlorure de potassium (7447-40-7)

CLEO maiorem 1	1000 mg/l/duyés disungsition : 00 hourses services specific many abitus (stational)
CL50 poisson 1	1060 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Lepomis macrochirus [statique])

EC50 Daphnia 1	825 mg/l (durée d'exposition : 48 he	eures - espèces : Daphnia magna)	
CL50 poisson 2	750-1020 mg/l (durée d'exposition : 96 heures - espèces : Pimephales Promelas [statique])		
EC50 Daphnia 2	83 mg/l (durée d'exposition : 48 heures - espèces : Daphnia magna [statique])		
Persistance et dégradabilité	Non disponible		
Potentiel de			
bioaccumulation			
Chlorure de sodium			
(7647-14-5)	BCF poisson 1	(pas de bioconcentration)	
Chlorure De Calcium	BOS : 4		
(10043-52-4)	BCF poisson 1	(pas de bioconcentration)	
mobilité dans le sol	Non disponible	. Uon dinamanant	
Autres informations	Empêcher le déversement dans	s i environnement	
Section 13	3 : Considérations à	propos de la disposition	
Recommandations pour Je	eter les déchets en conformité av	ec les règlements locaux, régionaux, nationaux,	
mise aux rebuts te	erritoriaux et internationaux.		
Cook	ion 14 . Information	and the two ways and	
Sect	ion 14 : Information	pour le transport	
En conformité avec DOT	Non règlementé pour le transport		
En conformité avec IMDG	Non règlementé pour le transport		
En conformité avec IATA	Non règlementé pour le transport		
En conformité avec TMD		nenté pour le transport	
	-		
Secti	on 15: Information	de règlementation	
Règlements fédéraux États-Ur	nis		
Chlorure de sodium (7647-14-	Inscrit sur l'inventaire TSCA (To	vic Substances Control Act\ des États Unis	
5)	inscrit sur i inventaire i sca (10	xic Substances Control Act) des États-Unis	
Chlorure de potassium (7447-	Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis		
40-7)	miscrit sur i mventume riseri (re	Ale Substances control Net/ des Etats ons	
Règlements canadiens			
<u> </u>	SIACE		
ABSOLUTE PLUS FONDANT À			
<u> </u>		de classification WHMIS (SIMDUT)	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À (Classe WHMIS (SIMDUT)		de classification WHMIS (SIMDUT)	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À C Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium			
ABSOLUTE PLUS FONDANT À (Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5)	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À C Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	· · · ·	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À C Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5) Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Non contrôlé selon les critères	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT)	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À (Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5)	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT)	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À C Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5) Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure De Calcium	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT)	
Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5) Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure De Calcium (10043-52-4) Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT) s substances (LIS) du Canada	
ABSOLUTE PLUS FONDANT À C Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5) Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure De Calcium (10043-52-4) Classe WHMIS (SIMDUT) Acétate de calcium,	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT) s substances (LIS) du Canada B - matière toxique ayant d'autres effets toxiques	
Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure de sodium (7647-14-5) Classe WHMIS (SIMDUT) Chlorure De Calcium (10043-52-4) Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Non contrôlé selon les critères Inscrit sur la Liste intérieure de Classe D, division 2, subdivision Inscrit sur la Liste intérieure de	s substances (LIS) du Canada de classification WHMIS (SIMDUT) s substances (LIS) du Canada B - matière toxique ayant d'autres effets toxiques	

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

Classe WHMIS (SIMDUT)	Non contrôlé selon les critères de classification WHMIS (SIMDUT)	
Chlorure de potassium (7447-40-7)	Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada	
Classe WHMIS (SIMDUT)	Classe D, division 2, subdivision B - matière toxique ayant d'autres effets toxiques	

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient toutes les informations requises par le RPC.

Section 16: Autres informations

Autres informations:

Ce document a été préparé en conformité avec les exigences de la SDS de OSHA Hazard

Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

Date de prise d'effet : 15 novembre 2018

Version

Les informations sont, autant que nous le sachions et croyons, précises et fiables à la date de leur compilation. Cependant, aucune représentation ou garantie n'est donnée pour leurs précisions, fiabilités ou exhaustivités. L'utilisateur est responsable de consulter ces informations et de se satisfaire lui-même de leurs pertinences et exhaustivités, et il doit transmettre ces informations à ses employés ou ses clients. Wood Wyant Canada Inc. n'accepte aucune responsabilité pour des pertes ou des dommages qui pourraient découler de l'utilisation de ces informations.